

Dispositif « Stages de seconde à distance » proposé par la Région Île-de-France et l'agence Oriane

Note d'information du 07/05/2026 relative au dispositif « Stages de seconde à distance » proposé par la Région Île-de-France et l'agence Oriane

Pôle pédagogie de l'orientation, communication et partenariats

Affaire suivie par : Florian Marechal

Tél : 01 57 02 68 04

Mél : ce.draio-communication@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et adjoints, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs IA-IPR et IEN EG-ET-IO.

Références :

- [Séquences d'observation, visites d'information et stages pour les élèves de collège et de lycée général et technologique \(Bulletin officiel n° 47 du 11 décembre 2025\)](#)

Annexes :

- [Support de présentation du dispositif](#)

La **séquence d'observation en milieu professionnel des élèves de seconde générale et technologique**, prévue du 15 au 26 juin 2026, constitue une étape importante de leur parcours d'orientation.

Dans ce cadre, la Région Île-de-France et l'agence Oriane propose un programme de stage en distanciel permettant **aux élèves restés sans stage** de suivre, sur le temps scolaire, un parcours structuré à distance de découverte des métiers et d'information à l'orientation.

Présentation du dispositif :

Ce dispositif, conçu dans un format clé en main, peut être mobilisé directement par les établissements.

Les élèves peuvent notamment bénéficier :

- De rencontres avec des ambassadeurs métiers et des professionnels ;
- De webinaires quotidiens avec des personnalités inspirantes ;
- D'un serious game autour de l'orientation ;
- De temps consacrés au code de la route ;
- De séquences de découverte de métiers ;
- D'interventions de prévention et de sensibilisation.

Public concerné et conditions de mise en œuvre :

Le dispositif s'adresse prioritairement aux **élèves de seconde sans stage**. Les élèves sont accueillis dans leur établissement de 9h00 à 16h00 pendant toute la période de la séquence d'observation en milieu professionnel.

La mise en œuvre du dispositif suppose :

- Un **groupe minimal de 10 élèves** ;
- L'encadrement par un adulte de l'établissement ;
- La mise à disposition d'une salle équipée d'ordinateurs et d'un vidéoprojecteur

Une convention sera signée entre l'établissement et la Région Île-de-France.

Modalité d'inscription :

Les établissements souhaitant mobiliser ce dispositif sont invités à procéder à leur inscription via ce [lien](#).

Pour toute question complémentaire, ils peuvent écrire à l'adresse suivante :

stageseconde@iledefrance.fr

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Élisabeth BOYER